

OBJET PRÉCIEUX : SOUSCRIPTION

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA476	2 jours - 14 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	2644,00 €

LIEUX ET DATES :**Puteaux**

Nous consulter

OBJECTIFS

- Identifier les points critiques nécessitant une attention particulière lors de la souscription (collections, ivoires, traçabilité, etc.)
- Comprendre les enjeux à la définition et à l'évaluation des œuvres d'art
- Maîtriser les concepts clés de l'expertise après sinistre et leur application à la souscription

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

Consultez le taux de satisfaction de nos formations
[ici >>](#)

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Alternance d'apports didactiques et illustrations pratiques. Co animation au cours des deux journées.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance, formateur expert de l'Iffpass.

PROGRAMME

A. Compétences expertiales au service de la souscription

1. Expertise après sinistre comme utile à la souscription
2. Ambiguïté des définitions
3. Définition de l'oeuvre d'art
4. Détermination de la valeur d'une oeuvre d'art
5. Capitaux garantis
6. Conditions d'indemnisation
7. Préjudice moral en relation avec l'oeuvre d'art
- B. Points qui appellent un questionnement

 1. Collections
 2. Ivoires
 3. Traçabilité des oeuvres
 4. Faux et contres-façons
 5. Chaîne de production et diffusion des faux
 6. Droit de restauration des oeuvres
 7. Détermination des dépréciations
 8. Interférence de la propriété intellectuelle et du contrat d'assurance
 9. Biens protégés
 10. NFT
 11. Classification des bâtiments

- C. Devoir de conseil

 1. En incendie (L.C.I.)
 2. En vol (les capitaux à garantir)
 3. Modalités de garanties
 4. Visite de risque
 5. Déclaration préalable

- D. Importance et conséquences du choix de la modalité d'indemnisation

 1. Valeur déclarée
 2. Valeur agréée
 3. Expertise préalable (importance de la forme et du fonds technique)

- E. Evolution des marchés de l'art

 1. Commerçants
 2. Galeristes
 3. Ventes aux enchères
 4. Nouveaux acteurs (fonds d'investissements, musée et fondation, ...)
 5. Supports de communication

- F. Fraude à la souscription

 1. Approche objective du concept de fraude
 2. Matérialisation des fraudes

Validation des acquis :

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation**

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Souscripteurs
Agents généraux
Courtiers

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.
[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici.](#)

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

2644,00 €
Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 16/02/2026 à 17:04